

La prison, on en parle. Mais qui la vit ?



Jacques FLOCH.
Député de Loire-Atlantique.
Rapporteur de la Commission
d'Enquête sur la situation
dans les prisons françaises.

Depuis plusieurs mois, "la prison" semble être à la mode, on en parle, on écrit, on publie, on auditionne, on enquête, on télévisé, on rediffuse, à défaut de s'en occuper. Jugement hâtif, péremptoire pourraient dire certains. Peut-être ! Mais étant de ceux qui, depuis quelques années, essaient d'attirer le regard de l'opinion publique sur un des services importants de l'Etat tout en constatant que cela revenait à prêcher dans le désert, mon étonnement devient... j'allais dire admiratif.

Mais puisqu'on en parle, parlons-en. Parlons-en en connaissance de cause, c'est-à-dire en allant voir sur place. Aujourd'hui, tous les députés, tous les sénateurs peuvent aller visiter les établissements pénitentiaires sans demander d'autorisation, sans prévenir. La visite peut et doit être complète. Rien ne peut leur être interdit. Ils verront des établissements bien entretenus, certains peu chargés avec des personnels compétents et attentifs. Ils verront aussi la crasse, des murs suintants, des cellules avec un point d'eau sur des WC à la turque, des cellules d'isolement qui rendent fou. Ils ajouteront à leurs conclusions de visite le sentiment profond d'avoir été confronté à des hommes et des femmes qui ont perdu tous leurs droits de citoyens alors qu'ils auraient seulement dû être privés de libertés.

Ils ont aussi dû rencontrer ceux dont la place n'est pas en prison : les étrangers sans-papier, les consommateurs de drogues, les malades relevant de la psychiatrie, les vieillards, les gravement malades, les jeunes ou primo-délinquants condamnés à de courtes peines, les prévenus présumés innocents qui, par manque d'imagination pour s'assurer de leur contrôle, occupent près de 40 % des cellules.

Ils ont aussi rencontré des travailleurs dans des ateliers de productions diverses sans croiser le droit du travail, ni la protection sociale ; sorte de travailleurs clandestins "reconnus".

Ils ont visité un tribunal appelé prioritaire où le droit à la défense n'est pas encore tout à fait le droit.

Derrière de hauts murs, ils ont été interpellés par tous ceux dont les missions sont d'assurer le meilleur fonctionnement des lieux d'enfermement, missions ignorées simplement par le grand public qui pourtant s'exprime sur la prison en la considérant comme un des éléments assurant sa sécurité.

Car la mission essentielle de la prison est bien une mission de sécurité, sécurité des citoyens en les protégeant par l'enfermement de ceux qui ont transgressé la loi. Trop souvent la réflexion du citoyen ordinaire s'arrête là. C'est dommage et c'est pourquoi les élus de la nation doivent poursuivre leur travail de recherche et de réflexion, continuer leurs visites et poser enfin la vraie question : A quoi sert la prison dans un pays comme la France au 21e siècle, quel est son rôle, quelle est son utilité ?

Les réponses données à ces questions nous permettront peut-être d'envisager un autre avenir pour la "pénitentiaire".



Signature des
"Actes du colloque THS 5"
&
"De la dictature des drogues
et des virus"

Jean-Marie GUFFENS et Maurice TUBIANA
chez Senequier St Tropez